Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 36 (1891)

Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

Dislocations Karte der Italienischen Armée, Nebst tabellarischer Uebersicht der Ordre de bataille und der Arméeverhältnisse im Frieden und im Kriege. Bearbeitet von Eugen Schuler K. u. K. Hauptmann. Artaria et Cie, Vienne 1891.

Au moment où le renouvellement de la Triple Alliance tient une si grande place dans les préoccupations politiques, la publication d'une carte militaire de l'Italie donnant d'une manière exacte la dislocation de l'armée active, de réserve et territoriale, revêt un caractère marqué d'actualité.

Cette carte est au 1:1500000. Elle est divisée en arrondissements de corps d'armée (I à XII), nuancés de teintes diverses, arrondissements de divisions territoriales et districts militaires (1 à 87). En outre, un papillon contient la carte de la colonie Erythrée.

Les signatures sont claires et détaillées : infanterie et génie, noir; alpini et cavalerie, rouge; artillerie, bleue. Les troupes de la Milice mobile (landwehr) et de la Milice territoriale (landsturm) sont indiquées en vert. Le tout ressort parfaitement, et permet une lecture facile.

Voici, à notre frontière suisse, de l'ouest à l'est, la répartition des alpini qui nous intéresse spécialement :

Ivrée est le quartier du 4^e régiment. Un bataillon de ce régiment est à Casellamonte; une compagnie est détachée à Bard; enfin, tout près de la frontière: un bataillon à Aoste et une compagnie détachée à Domo d'Ossola.

Ces troupes appartiennent au Ier corps d'armée.

A Monza se trouve le 5^e régiment avec un bataillon à Morbegno et deux compagnies détachées à Chiavenna et Sondrio. Deux bataillons sont à Tirano et Evolo.

Ces troupes appartiennent au IIIe corps d'armée.

A la carte est joint comme annexe un tableau de l'organisation de l'armée italienne sur pied de paix et sur pied de guerre.

L'Allemagne et l'armée allemande. Livret de campagne par Jean Povolni. 1 vol. in-8° de 108 pages. Paris 1891. L. Baudoin et Cie, éditeur.

Ce petit volume doit servir de pendant, en France, à la publication du même genre qui chaque année paraît en Allemagne, sous le titre: La France et l'armée française. A chaque chapitre de l'auteur allemand, l'auteur français oppose un chapitre soulevant les mêmes questions, donnant le même genre de renseignements. C'est ainsi qu'il traite tour à tour du service militaire et de l'organisation de l'armée, de la composition et des effectifs des unités, du service d'exploration et de marche, de la tactique des différentes armes, de ce que les Allemands appellent improprement « ordre de bataille »

de l'armée, de différentes expressions françaises et allemandes, etc. Le tout est accompagné de répertoires détaillés et de figures (bivouacs, formations), éclairant et complétant le texte.

L'auteur s'abstient, avec raison, de toute discussion et de toute critique. Il s'est donné pour mission de dire ce qui est, et rien autre. Il ne s'écarte pas de ce programme. Comme œuvre de renseignements, sa publication peut rendre d'utiles services et nous espérons qu'elle trouvera suffisamment d'amateurs pour permettre à l'auteur d'accomplir son projet de revision annuelle, à l'aide de laquelle le lecteur sera toujours au courant de l'état militaire exact de l'Allemagne.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

On nous écrit:

Monthey, 27 juillet 1891.

Messieurs,

Vous avez eu bien raison de signaler, dans votre dernier numéro, les étranges combinaisons de défense du pays imaginées par l'ordonnance fédérale sur le landsturm. Si vous aviez continué les citations de cette pièce jusqu'au canton du Valais, vous en auriez appris de belles à vos lecteurs! Par exemple les gens de Gondo et du Simplondoivent, aux premiers coups de fusil ennemis, se sauver à Brigue pour s'y costumer; ceux des abords du St-Bernard descendre à Martigny; ceux de St-Gingolph et du Bouveret lâchent même la porte du Scex pour se cantonner bravement à Monthey. Est-il rien de plus baroque, surtout quand on sait que tous ces braves gens des frontières ne manquent ni de Vetterlis, ni de Peabodys, ni même de Martinis, ni de munitions, ni de capotes, ni de gamelles de campagne!

En résumé le landsturm, outre ses fonctions d'Ersatz que vous recommandez très à propos, me semble-t-il, devrait être divisé territorialement en deux grandes zones:

1º *Une zone frontière* dont les hommes doivent rester sur place pour y défendre, dès la première minute, les défilés et positions convenables, et en ce cas les hommes doivent avoir chez eux leur habillement, leur équipement et leur armement y compris la munition.

2º Une zone intérieure, et celle-là seule pourrait relever de l'ordonnance en question, mais en évitant mieux de s'empâter avec les colonnes de l'armée active.

Pour le reste on vous remercie, par ici, de vos très justes observations et l'on est étonné que l'Assemblée fédérale ait été si presséedans cette maladroite besogne. Un vieux de la vieille.

Le Conseil fédéral a décidé l'achat de 24 mitrailleuses Maxim, chacune avec 8000 cartouches. Ces engins seront payés au moyen.